

SARS-LA-BUISSIERE

TEXTILES LITURGIQUES

INTRODUCTION

La dimension donnée aux vêtements liturgiques dans les cérémonies religieuses du culte catholique a évolué au fil du temps. De symbolique, le vêtement est devenu sacré au Moyen-Age. Aujourd'hui, il est un ornement. Il reflète dans l'Eglise la fonction de celui qui le porte : la *chasuble* est le vêtement du prêtre, la *dalmatique* celui du diacre, la *chape* pouvant être portée par un plus grand nombre de clercs. Etoles et manipules¹ sont portés aussi bien par le prêtre que par le diacre.

A ces ornements peuvent être associées d'autres pièces textiles, assorties, servant lors de la consécration (pale², voile de calice, étui de corporal³) ou à la décoration de l'autel (devant d'autel ou antependium).

Avec le Concile de Trente (XVI^e S.), cinq couleurs liturgiques furent admises : le blanc, le rouge, le vert, le violet et le noir. Elles expriment la fête, la passion, la pénitence et le deuil.

Néanmoins, le diocèse de Castres (en France) instaura en 1774, le tissu "de toutes couleurs" pour les jours ordinaires afin de remédier au mauvais état des ornements⁴.

¹ Le manipule est un ornement que le prêtre portait autrefois au bras gauche quand il célébrait la messe.

² La pale (ou palle) est un carton carré garni de toile blanche, qui sert à couvrir le calice pendant la messe.

³ Le corporal est le linge béni sur lequel le prêtre pose l'hostie.

⁴ Source de cette introduction : Textiles sacrés du Tarn du XVII^e S. au XX^e S (internet).

PETIT BOUT D'HISTOIRE DE SARS

Au XVIIIème s., l'église de Sars ne comportait qu'une nef centrale. En 1821, les fabriciens prirent l'initiative de la faire agrandir en lui adjoignant deux nefs collatérales dont un inventaire daté de 1864⁵ dira que "*ces espèces de remises étaient tellement mal bâties que dix ans après elles tiraient à elles l'église et ne présentaient plus qu'une mesure indigne de sa destination et un danger continuel pour les habitants*". La vieille église fut donc abattue et une nouvelle fut reconstruite entre 1846 et 1847 (le clocher excepté : il date de 1712 et fut restauré en 1754). Peu de choses furent récupérées du patrimoine de la vieille église. La mésentente régnant entre le curé de l'époque et les fabriciens, avait amené ceux-ci à limiter les frais aux seuls : pain, vin, encens et luminaire, soit le strict nécessaire pour le culte.

Parmi les textiles possédés du temps de l'ancienne église (au plus tard en 1821) on relève :

- sept chasubles en lambeaux dont deux blanches, une rouge, une verte, une violette et deux noires
- trois aubes rapetassées (?)
- une nappe de communion en calicot (coton)
- un seul rochet⁶ vieux et appartenant à Mr. Mayolez curé⁷
- 3 (?) nappes d'autel une de service.

Ces objets pouvaient être achetés ou offerts. Différents registres paroissiaux⁸ qui autrefois rapportaient les petits événements rythmant la vie de l'église en témoignent, comme on peut le voir ci-après. Les

⁵ Inventaire du mobilier de l'église St Nicolas à Sars-la-Buissière, sans doute rédigé par les membres de la Fabrique d'Eglise en 1864.

⁶ Surplis de prêtre.

⁷ G.J. Mayolez fut curé à Sars. On trouve sa signature au bas d'un acte de baptême en 1776.

⁸ Registres des baptêmes de 1583 à 1741 et de 1742 à 1777.

vêtements évoqués sont-ils ceux qui sont décrits ci-dessus comme étant en lambeaux ? Peut-être. En tous cas, l'époque n'a pas encore cédé le pas aux usages de la société de consommation, les textiles en bon état trouvent une seconde vie dans l'église paroissiale.

*L'an 1729 le Sr **Gabriel Hublet** a donné une bourse et un voile de calice brodés. La chasuble violette a été faite la même année (...).*

(...)

*Les demoiselles **La joucières**⁹ ont fait présent à l'église des Sars de la robe consulaire de feu Monsieur leur père en son vivant conseiller fiscal de la Cour à Mons, dont on a fait les ornements noirs en or froncé (?) de maille jaune qui ont servi la première fois le jour des fidèles trépassés l'an 1753.*

*Mad.elle hublet épouse à feu Mr **cospeau** avocat à la cour à Mons a fait présent à notre église d'une écharpe de damas fleuragé en fond blanc doublée d'une toile de couleur de rose, bordée d'un galon et d'une franche d'or dont on fait le premier usage le jour de Saint Nicolas l'an 1753.*

(...)

L'an 1766 on a acheté deux chasubles qui ont coûté 178 livres un sol, six deniers.

L'an 1767 on a acheté une chape qui a coûté 179 livres et un sol dont on a fait usage le jour de l'Assomption de la Ste Vierge 1767.

(...)

On a fait usage de la chasuble verte le 9 d'aoust 1772 (...).

Il existait aussi à l'époque des "gonfanons" ou "gonfalons" c-à-d des bannières portées en procession. Celles de Ste Apolline et de Ste Barbe

⁹ Parfois écrit La Jousière. On note dans un chassereau des XX^e et demi ordinaires réalisé en 1782 pour la Seigneurie de Forestaille et Grignart : « le sieur **MARcq** de la Jousière, héritier d'une platinerie proche le moulin du Sars ... les fermiers de la Jousière dépendante de Lerne... ».

furent rapportées de Mons en 1732, grâce aux oboles des croyants. L'année suivante, le gonfanon des trépassés fut acquis et offert par le curé **Lambert Dupuis** (il devint pasteur des *Sarts-lez-la-Buissière* l'an 1692).

Celui-ci se rendit de nouveau à Mons le 7 août 1733 pour en rapporter *le devant d'autel, chasuble et tuniques, étoles manipules, bourse, voile de calice et passés de damas cramoisis donnés à notre église par Mr Del-Croix châtelain de Leuze, pour satisfaire aux prières que feu madame son épouse lui avait faites avant de mourir.*

Le devant d'autel violet a été donné par Mad.me Anne Ricart veuve de Mr. Vergnies le 18 d'aout 1733.

On signale encore (après 1738) le don d'un habit à la Ste Vierge par **Anne Ricart**. L'écriture étant incertaine, on peut juste noter qu'il s'agissait d'un manteau de velours sur lequel figurait de l'argent et de l'hermine.

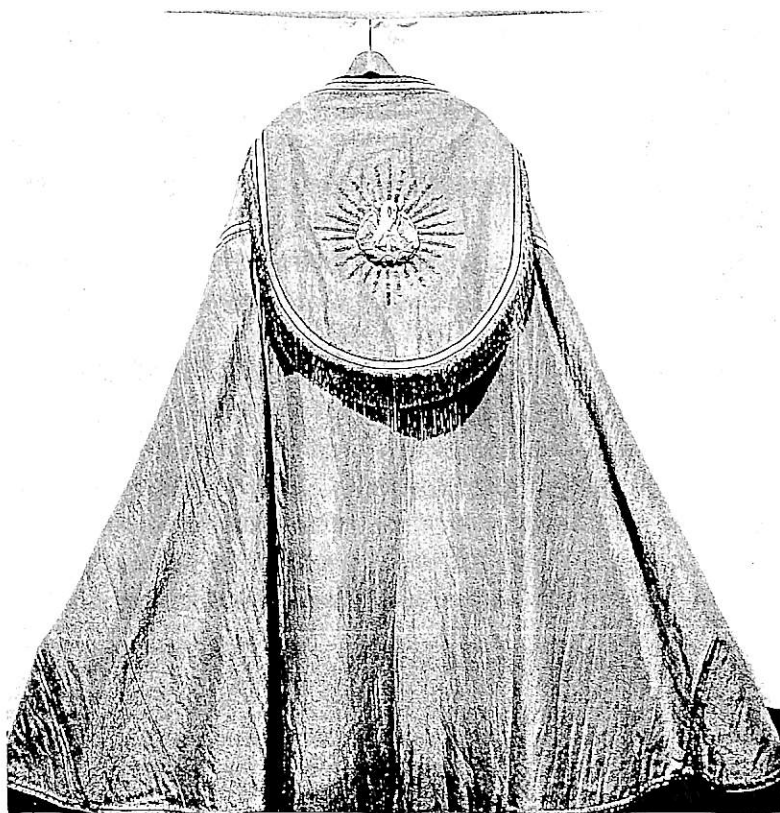
Deux drapeaux sont actuellement exposés dans l'église. Ils sont tous deux de velours rouge bordeaux décorés de fils d'or (ou dorés) : l'un étant celui du patron de la paroisse, St-Nicolas, qui fut offert par la jeunesse de Sars en 1882, et l'autre étant le drapeau de la confrérie Ste Apolline de Sars-la-Buissière datant de 1887.

EN CONCLUSION ...

Tout au long de ces notes consignées méthodiquement par les pasteurs du lieu, on a pu se rendre compte des efforts faits par les uns et les autres pour agrémenter le culte, mais aussi de la fragilité du textile et de la difficulté de le conserver.

Aujourd'hui, c'est un nouveau regard qui se porte sur les textiles liturgiques. La conscience d'un patrimoine commun est née et un peu partout d'aucuns s'appliquent désormais à le sauvegarder !

Josiane DEBAILLE



Chape (motif : le pélican nourrissant ses petits) –
Paroisse de Sars-la-Buissière.